



## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 14 avril 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### A huis clos

#### 1. DOSSIER DISCIPLINAIRE – AUDITION DE L'AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de l'audition du Commandant de zone et d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, dans le cadre d'un dossier disciplinaire ; De reporter la décision relative à la sanction à la prochaine réunion du Conseil, après envoi des PV d'audition au commandant et à l'agent.

### En séance publique

#### 2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 17 MARS 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 17 mars 2023.

#### 3. PRÉVENTION INCENDIE – PRÉSENTATION PAR LE DIRECTEUR PRÉVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre connaissance de la présentation du Capitaine Francis DIXHEURES, Directeur du service Evènementiel, rappelant les règles de bonne pratique en matière d'organisation d'événements, et de la présentation du Lieutenant Jean-Pierre LECLOUX, Directeur de la prévention, rappelant les normes et procédures en matière de prévention incendie ; De relayer au mieux ces informations au sein des services communaux qui traitent les dossiers.

#### 4. DÉCISION TUTELLE – BUDGET 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 15 mars 2023 approuvant sans remarque le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2023.

#### 5. FINANCEMENT DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PAR CRÉDITS – CONSULTATION DE MARCHÉ

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le règlement de consultation N° 2023-009 et le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits – consultation de marché", qui s'élève à € 10.000.000,00 ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de consulter au moins 3 organismes.

#### 6. SPFI – SUBSIDES SUPPLÉMENTAIRES 2022 – JUSTIFICATION UTILISATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'utilisation des moyens fédéraux complémentaires de 2022 par les dépenses figurant dans la liste ci-dessus, pour un montant total de 234.213,82 € dont 27.894,76 € de fournitures techniques, 89.393,71 € de matériel d'exploitation et 116.925,35 € de dépenses de personnel.

#### 7. SPFI – KCCE – CONVENTION DE DÉTACHEMENT D'UN OFFICIER

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de collaboration entre la zone de secours DINAPHI, le SPF Intérieur et un Capitaine professionnel, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023.

#### 8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – FORMATIONS PERMANENTES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le Règlement relatif à l'organisation de la formation permanente ; De charger le Collège de proposer des pénalités ou sanctions en cas de non-respect de ces dispositions, à inclure dans le Règlement de travail.

#### 9. ETHIAS – CONVERSION DE 2 ASSURANCES GROUPE EN ASSURANCES COLLECTIVES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur la transformation des deux assurances groupe pour le personnel volontaire de Vresse-sur-Semois et Yvoir en assurances collectives ; D'approuver la nouvelle convention d'assurance collective d'Ethias, qui remplacera les conventions d'assurance groupe pour le personnel d'Yvoir et Vresse-sur-Semois.

#### 10. POSTE DE CLERMONT – MAINTIEN OU FERMETURE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'arrêter définitivement les activités au poste de Clermont à la date du 31 décembre 2023 ; De charger le service Logistique de planifier le

transfert du matériel et des véhicules dans un autre poste ; De charge le Collège de mettre fin à la convention d'occupation dès que le bâtiment sera vidé et nettoyé, et d'en informer le Conseil.

**11. PROFESSIONNALISATION DE SAPEURS – PROLONGATION DE LA RÉSERVE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prolonger de deux ans la réserve de recrutement professionnalisation de sapeurs-pompiers établie par décision du Conseil de zone du 21 mai 2021, ce qui porte sa validité au 20 mai 2025.

**12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER – VACANCE D'EMPLOI**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant un emploi de secouriste-ambulancier non pompier volontaire au 1<sup>er</sup> mai 2023, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

**13. TRANSFERT DE PERSONNEL OPÉRATIONNEL VERS DU PERSONNEL AMBULANCIER – VACANCE, JURY, ÉPREUVES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 16 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire à pourvoir par le transfert de personnel de pompier volontaire vers ambulancier non-pompier, avec constitution d'une réserve. ; De fixer les conditions et la description de fonction ; D'approuver le règlement relatif à l'épreuve de transfert de pompier volontaire vers secouriste-ambulancier volontaire et à la composition du jury.

**13A. MP ACHAT DE 23 PORTES COUPE-FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-016 et le montant estimé du marché qui s'élève à € 40.535,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

**A huis clos**

**14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – RECRUTEMENT DE SAPEURS – RÉSERVE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, les 38 lauréats du concours de recrutement dans l'ordre des résultats obtenus et par poste de secours, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les 34 candidats ayant obtenus une note inférieure à 50%.

**15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – RENOUVELLEMENT DE NOMINATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de 6 pompiers volontaires.

**16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER – ADMISSION EN STAGE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat suivant de la réserve de recrutement, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail.

**17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE - SECOURISTE-AMBULANCIER - LICENCIEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de licencier un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire, avec effet immédiat.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Pascal JACQUIEZ

